

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 20
- votants par procuration 7
- absents 2
- total des votants 27

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.69/06.19

Objet : Maison de l'Enfance et de la Famille
Dénomination

Délibération n°: D.69/06.19

**Objet : Maison de l'Enfance et de la Famille
Dénomination**

Madame MIZAC rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur des familles et de leurs enfants, la Ville de Lillebonne a développé un projet de Maison de l'Enfance et de la Famille. Cet équipement qui regroupera, dans un espace unique, un ensemble de services et d'informations dédiés aux familles, ouvrira ses portes le 2 septembre 2019.

Pour donner une identité propre à ce bâtiment qui regroupe plusieurs structures d'accueil de la petite enfance, il convient de lui donner un nom.

Au regard de la richesse du patrimoine gallo-romain de la commune et de la proximité immédiate du bâtiment avec la domus « Saint Denis » (maison en latin), un nom rappelant les origines premières de la cité et en rapport avec les activités de ce lieu dédié à la famille a été proposé.

Ce nom, à savoir « Familia » (famille en latin), se déclinerait pour chaque structure de la Maison de l'Enfance : Multi Accueil Familia, Relais des Assistants Maternels Familia, Lieu d'Accueil Enfants Parents Familia.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la nécessité de donner un nom à la nouvelle Maison de l'Enfance et de la Famille,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer « Familia » la Maison de l'Enfance et de la Famille et d'autoriser l'ajout de ce nom à la dénomination des différents lieux d'accueil de la petite enfance la composant,
- d'autoriser l'usage du nom « Familia » sur tous supports (administratifs, de communication, publicitaires...),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 23 VOIX POUR (22 ELUS DE LA MAJORITE ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN ») ET 4 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

